

CAPN TITULARISATION DES CONTRÔLEUSES ET CONTRÔLEURS STAGIAIRES Scolarité 2018/2019

DÉCLARATION LIMINAIRE

Ça y est, le loup est sorti du bois ! **Il faut en finir avec la DGFIP et ses agent.e.s**

Les cartes départementales du « nouveau réseau » viennent d'être publiées, et pas n'importe quand, ni par n'importe qui !

La feuille de route du nouveau DG est claire : Jérôme Fournel, fossoyeur professionnel, après s'être fait les dents sur nos collègues des douanes, a une nouvelle mission : enterrer la DGFIP, et avec elle un maximum d'agent.e.s.

Le timing et la méthode ne doivent rien au hasard. Le DG a décidé de publier, en une seule fois, les cartes de tous les départements (à l'exception de Paris et les DOM), à grand renfort de communication, en fin de campagne IR, après la clôture des demandes de mutations locales et accessoirement, pour ajouter au mépris envers les agent.e.s et leurs représentant.e.s, en plein congrès national de la CGT Finances Publiques !

Depuis janvier et la divulgation de la note de la DG « bâtir un nouveau réseau », nous savions dans le détail à quoi nous attendre. Sans changer d'un iota sa stratégie, la DG passe à l'étape suivante, en nommant un mercenaire proche de Darmanin et en lançant le 7 juin un bombardement éclair et massif, suscitant l'effroi et la sidération chez les agent.e.s.

Il faut donc analyser ces cartes et démonter une communication qui s'apparente à une campagne de propagande et de mensonges :

➤ les services de gestion comptable (SGC) : ce sont les back-office de la note « bâtir un nouveau réseau », dont l'objectif est de concentrer « les tâches industrialisables », ou les trésoreries hospitalières.

Nul besoin d'être devin pour comprendre que ces structures préparent les agences comptables, vouées à se développer.

➤ Conseillers des collectivités locales : La sélection pour recaser nos cadres A+ va être rude.

Mais pas d'impatience, le détachement vers la Fonction Publique Territoriale (FPT) n'est pas loin !

➤ Accueils de proximité : le must en terme de propagande. Cela prendrait la forme de permanences ponctuelles en mairie ou dans les Maisons France Services d'après Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires, les Maisons France Services devront intégrer obligatoirement les services suivant : CAF, Intérieur, Justice, Travail, Finances Publiques, CNAV, MSA, Pôle emploi, La Poste, pour obtenir le label « France Services ».

Pour répondre aux demandes du public : Qui ? Quand ? Comment ?

Peu importe ! Renvoi aux démarches en lignes, aux plate formes téléphoniques, prise de rendez-vous et, en dernier recours, renvoi aux accueils des services de pléines compétences, s'ils assurent encore cette mission.

Le tour de passe-passe est bien là ! Il ne s'agit plus de service public, mais de service au public, qui peut donc être assuré par n'importe quel partenaire « labellisé ».

Autrement dit, transfert voire privatisation de ces missions de service public, anciennement assurées par des agent.e.s de la DGFIP ou de la Fonction Publique.

Pour la CGT Finances Publiques le plan Darmanin doit être retiré ! Aucune illusion n'est de mise. Rien de positif ne pourra sortir de ce plan de dynamitage en règle.

Le dernier volet de votre propagande est de ne pas rappeler que ces restructurations vont absorber un volume sans précédent de suppressions de postes. Les 120 000 postes supprimés d'ici 2022 dans la Fonction

Publique sont régulièrement confirmés.

Le projet de loi dit de « transformation de la fonction publique » démolit nos statuts pour préparer la mobilité forcée, le salaire au mérite, la contractualisation, les pleins pouvoirs à la hiérarchie avec la fin des CAP. Le DG annonce cyniquement « les mesures d'accompagnement inédites ». Parlerait-il de la rupture conventionnelle ?

Qui n'a pas en tête le souvenir tragique des salariés de France Telecom, dont le procès des dirigeants se tient en ce moment même !

Le nouveau DG attend explicitement des agents.e.s et de leurs organisations syndicales « une collaboration active pour construire ensemble le nouveau réseau de la DGFIP ». (Ulysse, 6 juin 2019)

La CGT Finances Publiques est claire, elle n'a pas pour rôle d'accompagner la destruction de nos missions, de nos emplois, de nos droits et garanties. Elle refuse de participer à cette concertation qui, en voulant associer les OS à l'élaboration des schémas départementaux du plan Darmanin, vise à désarmer les agents.e.s.

Au contraire, la CGT Finances Publiques appelle au rassemblement dans l'unité l'ensemble des agents et des organisations syndicales pour refuser le cadre fixé par la DG, et ainsi organiser le combat nécessaire pour empêcher ce plan dévastateur.

Concernant l'ordre du jour : unilatéralement, la DG a décidé de changer les règles concernant la formation et l'affectation des contrôleuses et contrôleurs stagiaires.

Cette réforme se fera en deux temps :

➡ Pour la scolarité 2019/2020 un « enrichissement des formations initiales des cadres B

➡ Pour la scolarité 2020/2021 une refonte de la scolarité des B à l'instar de ce qui a été fait pour la scolarité des A (scolarité 2018/2019).

Enfin et c'est le cœur de la réforme, la formation initiale sera directement orientée sur le 1er métier qu'exerceront les stagiaires en sortie de scolarité.

La nouvelle scolarité s'articulera comme celle des inspectrices et inspecteurs stagiaires

Pour la CGT Finances Publiques, les retours que nous avons de ces derniers qui terminent leur scolarité sont toujours les mêmes : une partie socle qui se concentre sur le management et ne leur donne pas les armes pour appréhender les différents métiers de la DGFIP et une partie bloc fonctionnel trop dense car amputée de 3 mois par rapport à l'ancienne scolarité. Tout est dit !

Comment comprendre que la DG valide la nouvelle scolarité A avant d'en avoir tiré un bilan et calque une nouvelle scolarité B sur ce modèle alors qu'il est largement perfectible.

Concernant les affectations, jusqu'à l'année dernière, les stagiaires B étaient reclassés en tenant compte de leur carrière professionnelle et participaient au mouvement général de mutation.

À partir de 2019, les affectations des stagiaires B issus des deux concours internes et externes feront l'objet d'un mouvement dédié...

Les lauréat.e.s seront affecté.e.s en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les lauréat.e.s des concours externe et interne normal 2019 doivent rédiger, en ce moment même, leur demande de 1ère affectation.

Les élu.e.s CGT Finances Publiques dénoncent la nouvelle procédure d'affectation qui priverait les stagiaires d'être conseillés et aidés lors de l'élaboration de leur demande de 1ère affectation.

Au cours du mois de novembre 2019, l'ENFIP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale obtenue par le stagiaire.

Le fait de positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue remet en cause le choix de la dominante métiers qu'ils souhaitent suivre.

L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour une dominante.

La formation de carrière permettait aux stagiaires notamment ceux issus du concours externe de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Demain les formations en dominantes seront guidées uniquement par les besoins des directions !

La CGT Finances Publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

Elle est pour une formation initiale longue avec mise en place d'une réelle alternance.

Elle réfute toute mise en place de stage probatoire dans les services. Elle demande le libre choix des stagiaires pour leur lieu de stage pratique. Les stagiaires doivent bénéficier d'un véritable tutorat. Le tutorat doit se faire sur le volontariat, il doit être intégré réellement dans la charge de travail et l'évaluation des agent.e.s tutrices et tuteurs.

La CGT Finances Publiques rappelle sa revendication d'intégrer les 1ères affectation des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée.

Enfin, lors de cette CAP, nous allons examiner la situation de 4 collègues n'ayant pas obtenu la moyenne permettant leur titularisation à l'issue de la scolarité 2018/2019.

S'y ajoute la situation de 2 collègues recrutés comme contractuels en situation de handicap qui sera examinée lors de la CAPN de septembre.

La CGT Finances Publiques rappelle son opposition totale à la NAP (note administrative de participation). Cette notation est trop subjective et arbitraire. Elle joue un rôle trop important dans la titularisation des stagiaires alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

Nous dénonçons toujours l'aberration qui consiste à faire débiter la scolarité des contrôleurs le 1er octobre entraînant ainsi des problèmes de logement, de scolarité, de garde d'enfants etc.

C'est dans ce contexte général que la CGT Finances Publiques revendique :

- l'abandon des nouvelles modalités de formation et d'affectation
- le concours comme seule voie de recrutement
- un concours et une formation professionnelle adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Le début de la scolarité des B au 1^{er} septembre et la mixité généralisée des catégories dans les établissements
- que tou.tes les stagiaires puissent accéder à la même qualité d'offre de logements, à hauteur du volume de recrutement, quel que soit le lieu de formation.
- La mise en place d'une réelle instance de dialogue social dans les écoles en lieu et place des conseils de promotion (vote, convocation des suppléant.es et expert.es, modification du règlement intérieur etc)
- La neutralisation de 3 demi-journées par semaine dont le lundi matin et le vendredi après midi
- Une formation plus longue, moins dense, mieux adaptée et en alternance
- Un véritable stage pratique adapté et faisant l'objet d'un suivi
- Des indemnités de scolarités harmonisées par le haut, quel que soit le département d'origine, d'affectation ou de l'établissement de formation
- L'obtention de moyens pour les élu.es de l'association du logement des stagiaires (ALS)
- La tenue de la structure d'écoute avant le stage pratique
- De véritables moyens pour les organisations syndicales afin d'assurer leurs missions. A l'ENFIP de Lyon l'absence de locaux syndicaux individuels constitue une entrave à l'exercice de notre activité.



**Les plans de liquidation
du réseau de la DGFIP sont sortis,
l'heure est à la mobilisation générale !
Toutes et tous en grève à la DGFIP le 27 juin !**